

Séance du 1^{er} octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le premier octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 24/09/2014.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, DERRIEN, DESMARAIS, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes CORADELLO, AVENEL, VIÉNOT DE VAUBLANC, SWERTVAEGER, BRÉANT, QUESNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme DUPONT Christine

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC a été nommée secrétaire de séance.

Lecture des grands titres de la dernière réunion de conseil.

Devis formation
SECURIFEU:

M. Quesney a demandé à la société SECURIFEU un devis pour une formation délivrée au personnel communal et au personnel enseignant pour l'utilisation des extincteurs. Mme Aurélie LANNIER est seule aujourd'hui à savoir utiliser les extincteurs. Le devis pour une formation de 5 personnes est de 270 € TTC, et pour 10 personnes 500 € TTC pour une journée de formation avec le matériel. Le lieu de l'incendie ne peut pas être prévu et il est important que le plus grand nombre de personnel soit formé. Pour les professeurs des écoles cette journée se ferait sur la base du volontariat puisqu'elle se déroulerait en dehors des heures de l'école. Le Conseil Municipal accepte le devis pour 10 personnes à l'unanimité.

Cours de Zumba :

Les cours seront le jeudi soir à 20h30 pendant une heure et demi. Ils ont déjà commencé à Routot et il est demandé que désormais ce soit à Hauville. L'association de zumba prend soit 200 € à l'année soit 5 € par séance. Le financement demandé aux adhérents est pour le fonctionnement de l'association. La salle des fêtes de Hauville intéresse la professeur de zumba pour sa taille. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la salle soit prêtée à l'association de zumba le jeudi soir. Une attestation d'assurance sera demandée pour l'année.

Information bulletin
municipal :

L'association Présence Verte a envoyé un mail pour diffusion dans le bulletin municipal.
Monsieur le Maire demande que soit mis un rappel des règles de civilité dans la commune.

Un encart sera consacré sur la St Paterne.

La parution du bulletin municipal est prévue le 15 octobre 2014.

Pour les annonceurs, Mme Bréant demande les adresses des prestataires à M Derrien.

M Ménard demande si le dernier compte rendu de conseil est sur le site internet. Mme Bréant explique qu'elle ne l'a pas. Il est demandé aux secrétaires de l'envoyer d'abord par e-mail à chaque conseiller pour vérification, puis il sera inséré sur le site.

Mme Viénot de Vaublanc explique qu'il y a beaucoup d'articles dans le prochain bulletin d'infos municipales et qu'il est prévu une place pour la St Paterne.

Devis électriques et chaudières :

M Quesney explique que les chaudières ont été réparées. Des registres de sécurité ont été commandés, pour les chaudières et pour les VMC. Un travail important reste à faire sur les chaudières. M. Droalin a sorti les groupes de chauffe, les allumeurs n'étaient pas des connecteurs. Les réparations passées n'étaient que du bricolage. Les chaudières n'ont pas été ramonées. Les registres de sécurité permettront de vérifier que les travaux ont été effectués. M. Desmarais fait valoir qu'un certificat de ramonage est délivré et que la commune était couverte. M. Quesney explique que le problème majeur reste la sécurité. M. Quesney indique qu'on découvre petit à petit des fuites, divers problèmes électriques, informatiques, téléphoniques...

M. Derrien demande que le conseil se positionne sur deux devis. Toute l'électricité doit être remise aux normes pour l'école ainsi que la garderie. La société ESPACE CONFORT propose un devis de 3700 € TTC pour la chaufferie école, 2500 € TTC pour la chaufferie garderie. La société LECOMPTE ET RENIER propose un devis de 3400 € TTC pour la chaufferie école, 1900 € TTC pour la chaufferie garderie. Les mêmes prestations sont effectuées par les deux entreprises. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la société LECOMPTE ET RENIER.

M. Derrien explique qu'il va faire établir un deuxième devis pour la porte de la chaufferie de l'école. M. Desmarais propose qu'on demande un devis à la société Benedetti.

Un bouclage d'eau chaude passe sous terre. L'idée est de supprimer le chauffe-eau actuel pour en mettre un électrique dans la garderie (actuellement il est dans un autre bâtiment, il est constaté une perte d'environ 1,5 m³ d'eau par jour). Pour s'assurer qu'il y a toujours de l'eau chaude dans la garderie actuellement la chaudière tourne en permanence pour deux laves main. Les travaux prévus permettront de faire des économies d'eau et de chauffage.

Deux devis ont été demandés pour l'entretien de la chaudière cantine. L'entreprise DROALIN propose un devis à 225,60 € TTC et l'entreprise LEBLANC propose un devis à 280,80 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de M. DROALIN.

Le contrat d'entretien de la chaudière sera dénoncé.

Installation d'un camion
Pizza :

L'entreprise Noel a demandé pour s'installer tous les vendredis soir dans le bourg avec son camion à pizza. Son idée est de se rapprocher du bar. Il est demandé qu'il fasse des flyers pour que les habitants puissent commander. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Monsieur le Maire devra lui faire une autorisation par le biais d'un arrêté afin de le couvrir. Il faudra également prévoir de mettre des barrières pour lui réserver la place.

Organisation des vœux
du Maire :

M Quesney souhaiterait que les vœux du Maire se fassent en semaine, alors qu'ils étaient organisés auparavant le week-end. Et ce, pour plusieurs raisons. Plusieurs associations prennent la salle plusieurs week-ends de suite : le loto des boules, la galette des anciens...et uniquement pour une journée.

Ce qui est prévu actuellement :

- les vœux du Maire le vendredi 9 janvier,
- la galette des rois le dimanche 11 janvier,
- le loto des boules le samedi 17 janvier.

Monsieur le Maire propose que l'association des boules organise son loto le 10 janvier 2015. De cette façon les vœux du Maire ainsi que la galette des rois se feraient dans le même week-end.

Le Président du comité des fêtes nous informe qu'il ne pourra pas financer la galette des rois pour les anciens si la subvention de la Commune n'est pas augmentée.

Pour l'instant, aucune décision n'est prise. Le Conseil se laisse encore du temps pour voir les jours possibles pour organiser les vœux du maire avec une préférence pour un dimanche après-midi. Il faut également réfléchir si nous maintenons et comment nous organiserons la galette des rois.

Sapin de Noël :

Le père de Mme Quesne offrait auparavant au moment de Noël deux sapins devant la porte de la mairie, un au pied de l'église, un dans chaque classe (6) et un grand dans la salle des fêtes. M Quesney va lui téléphoner pour savoir s'il peut le faire cette année. Sinon Monsieur le Maire prendra contact avec l'ONF ou avec la société qui fournit l'association des parents d'élèves.

Questions diverses :

M. Quesney et M. Madonna rencontrent M. Esvan qui est en charge de la sécurisation de la D90 Routot au Landin pour plusieurs choses :

- sécuriser le croisement de la rue au Gué pour faire installer un céder le passage sur la D90,
- et concernant la répartition des amendes de police pour demander une subvention sur les radars pédagogiques, un peu avant l'école (40% par le Conseil Général).

Mme Viénot de Vaublanc rappelle que les candidats aux sénatoriales avaient promis de nous aider à financer. M Poniatowski avait promis une aide pour les panneaux de signalisation, il faudrait le relancer.

M. Quesney et M. Madonna vont voir la D90 avec M. Esvan pour voir ce qui peut être fait le long de la RD90 qui est dangereuse.

M Versavel rappelle qu'il y a une marche organisée par le Pôle des Savoirs dimanche 5 octobre 2014.

M Desmarais est invité le 16 octobre 2014 de 18h00 à 19h00 pour une réunion d'information pour le correspondant défense à la Sous-Préfecture de Bernay.

M. Desmarais fait savoir qu'il a reçu une lettre et qu'il est possible d'obtenir une subvention pour l'école à l'occasion de l'anniversaire du débarquement.

M. Desmarais demande quand l'église pourra être réutilisée ?

M. Madonna annonce que le gros nettoyage a été fait par l'entreprise et qu'elle a démonté l'échafaudage. Pour le plâtre, il faut laisser sécher et respirer.

M Versavel et Mme Bréant proposent une réflexion sur les besoins en matériels et produits. Le Pôle des Savoirs ainsi que les Charitons pourraient être sollicités.

Mme Bréant demande quand le pot de fleurs va être remis sur le parking. Il lui est répondu à l'affirmative, les plantations d'automne vont commencer. Il est important pour la visibilité dans le bourg.

Mme Bréant demande qui s'occupe de refaire le Placoplatre dans la sacristie. Mme Viénot de Vaublanc, Mme Bréant et M Desmarais se proposent pour le faire.

M. Desmarais demande s'il est possible de poser le tuyau (buse) pour le cimetière. M. Quesney verra avec M. Esvan si cela peut être fait et en même temps ils regarderont s'il y a des buses à chaque entrée de rue (voir rue des bons).

M. Desmarais demande si une décision a été prise sur le devenir du petit local de la poste. Pour le moment les ouvriers y sont encore et après il faudra voir puisque le plancher n'est pas plat.

M. Madonna donne une information à propos des pigeons qui sont sur l'église. L'ABF a fait passer un article sur les pigeons qui abiment les monuments. Il y a un principe de pièges. A partir de cet article, nous pourrions voir ce que nous pouvons faire pour piéger les pigeons.

M. Quesney a reçu un devis d'un fauconnier de 11 520 € TTC pour une intervention d'un mois sur la commune.

L'organisation du Téléthon les 5 et 6 décembre : la salle des fêtes est bloquée. Une réunion d'information a lieu le 16 octobre à 20h30 à la salle des mariages à Routot (cf. Yann Lollier).

Mme Viénot de Vaublanc demande la position du Conseil Municipal sur le reversement de fond d'amorçage. Le Conseil accepte un accord de principe pour une participation de 10 % qui pourrait être augmentée si des activités étaient mises en place.

Concernant l'urbanisme, l'Etat ne va plus s'occuper de l'instruction des permis d'urbanisme. L'échelon souhaitable est le pays. M. Ménard informe le conseil que c'est déjà la réflexion au SYDAR. Des groupes de travail sont mis en place. Mme Viénot de Vaublanc rappelle toutefois que le découpage des nouveaux cantons devrait avoir des incidences sur

les pays et sur les problèmes d'urbanisme.

M. Quesney a eu une réunion à la Communauté de Communes du Roumois Nord le mardi 30 septembre 2014. Il informe le Conseil Municipal d'un projet de mutualisation des personnels et matériels au sein des communes.

M. Ménard informe le Conseil sur la mise en conformité du PLU par rapport au SCOT, une subvention est prévue si nous groupons nos mises en conformité avec plusieurs communes...il faut voir quelles communes pourraient être concernées.

M. Derrien informe le Conseil qu'il n'y a pas d'avancée concernant l'étude des taux d'intérêts des emprunts. Deux emprunts sont en cours actuellement auprès de la Caisse d'Epargne. Les banques soient ne répondent pas, soient répondent négativement. Seuls le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont envoyé des dossiers à remplir.

M. Ménard explique que trois commissions vont être mises en place au SYDAR et vont être présentées le 6 octobre 2014 et les trois lundis qui suivent pour chacune des commissions.

M. Ménard explique que l'informatique de la Mairie a été changée (revoir le prestataire pour la batterie du portable qui ne charge pas). Une Live Box va être changée à l'école. En attendant une sauvegarde est faite à la mairie.

M. Ménard demande que l'inventaire avance. Il a été fait à la mairie et à l'atelier.

M. Ménard demande également qu'une commission finances soit réunie pour savoir où nous en sommes dans le budget.

Mme Camier a discuté avec la commission cantine. Il serait urgent d'investir dans une cellule de refroidissement qui est obligatoire. Une cellule de refroidissement va se rendre disponible à la Maison familiale de Routot pour 1500 € (au lieu de 3600 €). Elle a peu servi et a 3 ans. Le Conseil Municipal est intéressé. Mme Camier va se renseigner sur les conditions et sur l'intérêt de passer par la société (maintenance, garantie...).

La séance est levée à 23h15.